



Région Ile-de-France
5.000.000.000 d'euros
Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent Supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base du 6 décembre 2013 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°13-652 en date du 6 décembre 2013, préparé par la Région Ile-de-France (« **Région Ile-de-France** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 5.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été préparé pour présenter le Budget primitif de l'année 2014 de l'Emetteur, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE.

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, dans le cas d'une offre au public de Titres, les investisseurs ayant déjà accepté d'acheter ces Titres ou d'y souscrire avant que le présent Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation, pendant au moins 2 jours de négociation après la publication du présent Supplément (soit au plus tard le 10 février 2014).

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux bureaux de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, (ii) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Emetteur (<http://www.iledefrance.fr/conseil-regional/budget>).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

TABLE DES MATIERES

1- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	3
2- LE BUDGET 2014 DE LA REGION ILE-DE-FRANCE	3
RESPONSABILITE DU SUPPLEMENTAU PROSPECTUS DE BASE.....	15

1- Informations concernant l'Emetteur

Dénomination légale de l'Emetteur

L'émetteur est la Région Ile-de-France, collectivité locale.

Siège

La Région Ile-de-France a son siège au 33 rue Barbet de Jouy à Paris (75007).

Le numéro de téléphone du siège de la Région Ile-de-France est le 01 53 85 53 85.

2- Le Budget 2014 de la Région Ile-de-France

Le budget primitif (BP) 2014 a été adopté le 20 décembre 2013.

Dans un contexte économique difficile, où la reprise reste encore très fragile, la Région Ile-de-France fait un choix : celui de maintenir une politique volontariste, résolument tournée vers les investissements, c'est-à-dire vers le long terme, tout en répondant à l'urgence du moment.

De fait, la Région entend à la fois répondre à la demande de protection des citoyens et orienter progressivement le modèle de développement francilien vers une plus grande soutenabilité, créatrice d'emplois durables, et génératrice d'une meilleure qualité de vie, en se fixant pour priorités :

- le soutien aux investissements structurants, enjeu essentiel pour l'emploi, la résorption des inégalités et la valorisation de l'économie francilienne ;
- la mobilisation pour l'emploi, à travers un modèle de développement innovant favorable à la conversion écologique et sociale de l'Ile-de-France ;
- l'accompagnement des jeunes et des salariés dans l'emploi durable.

2.1 Les grandes lignes du budget 2014

Le montant du BP s'établit à 4 777,40 millions d'euros, en légère augmentation de 1,0 % par rapport au BP 2013 (4 729,93 millions d'euros).

En dépenses, ce montant se ventile comme suit :

- 2 023,47 millions d'euros pour le budget d'investissement, dont 1 640,47 millions d'euros pour les dépenses d'investissement hors dette et hors mouvements financiers divers,
- 2 753,93 millions d'euros pour le budget de fonctionnement, dont 2 600,62 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement hors dette et hors mouvements financiers divers.

Le montant total des crédits prévus pour la charge de la dette et les divers mouvements financiers s'élève à 536,31 millions d'euros dont 517,67 millions d'euros pour la seule charge de la dette.

Les montants des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) ont été respectivement fixés pour 2014 à 2 409,46 millions d'euros pour les AP en investissement et 2 253,34 millions d'euros pour les AE en fonctionnement.

En matière de ressources, les recettes permanentes (recettes hors emprunt) prévues au BP au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 4 015,32 millions d'euros, soit une augmentation de 0,9% par rapport au BP 2013. L'autorisation d'emprunt a pour sa part été fixée à 762,08 millions d'euros, soit un montant en hausse de 1,5% par rapport au BP 2013.

Le taux d'épargne brute¹ ressort ainsi au BP 2014 à environ 19,7%, pour un taux d'épargne nette² de 9% et un taux d'autofinancement³ de 53,5%.

¹ Taux d'épargne brute = [Recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement] / Recettes de fonctionnement.

² Taux d'épargne nette = [Epargne brute – remboursement de la dette] / Recettes de fonctionnement.

³ Taux d'autofinancement = [Epargne nette + Recettes d'investissement] / Dépenses d'investissement hors dette.

L'équilibre du budget 2014 se présente comme suit :

LES GRANDES MASSES DU BUDGET 2014
--

(en millions d'euros)

	CA 2012	BP 2013	BUDGET PRIMITIF 2014		EVOLUTION 2013-2014 EN %
LES RECETTES					
LES RECETTES PERMANENTES	3 962,97	3 979,10	4 015,32	84,0%	0,9%
LA FISCALITE DIRECTE (1)	694,74	713,64	632,68		-11,34%
LES AUTRES RECETTES FISCALES Y COMPRIS TICPE (2)	1 776,11	1 779,32	1 945,09		9,32%
LES DOTATIONS DE L'ETAT	1 174,90	1 167,25	1 006,12		-13,80%
LES RECETTES DIVERSES (3)	317,22	318,90	431,43		35,29%
L'EMPRUNT	645,00	750,83	762,08	16,0%	1,5%
TOTAL DES RECETTES	4 607,97	4 729,93	4 777,40	100%	1,0%

LES DÉPENSES					
FONCTIONNEMENT (4)	2 667,07	2 776,84	2 753,93	57,6%	-0,8%
FONCTIONNEMENT HORS DETTE	2 512,07	2 571,87	2 600,62		1,12%
<i>DONT FONCTIONNEMENT SECTORIEL</i>	2 340,20	2 393,07	2 412,31		0,80%
<i>DONT FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE</i>	171,87	178,80	188,31		5,32%
CHARGE DE LA DETTE (5)	155,01	201,97	150,67		-25,40%
AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS	-	3,00	2,64		-12,00%
INVESTISSEMENT	1 940,02	1 953,09	2 023,47	42,4%	3,6%
EQUIPEMENT HORS DETTE	1 639,59	1 631,09	1 640,47		0,58%
<i>DONT EQUIPEMENT SECTORIEL</i>	1 617,58	1 608,44	1 624,47		1,00%
<i>DONT EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE</i>	22,02	22,65	16,00		-29,36%
CHARGE DE LA DETTE (6)	284,99	307,00	367,00		19,54%
AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS	15,43	15,00	16,00		6,67%
TOTAL DES DÉPENSES	4 607,09	4 729,93	4 777,40	100%	1,0%
RÉSULTAT CUMULÉ À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	0,88				

CA 2012	BP 2013	BP 2014	EVOLUTION 2013-2014 EN %
---------	---------	---------	--------------------------------

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	1 636,97	2 247,22	2 409,46	7,2%
LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	2 175,85	2 286,56	2 253,34	-1,5%

(1) IFER et CVAE nette de FNGIR et de péréquation CVAE.

(2) Taxe sur les cartes grises, TRADE, redevance pour création de bureaux, taxe d'aménagement, taxe sur les bureaux, contribution au développement de l'apprentissage, TICPE et frais de gestion de la fiscalité directe locale..

(3) y compris flux sur swaps et y compris incidence ICNE et la reprise du résultat cumulé à la clôture de l'exercice

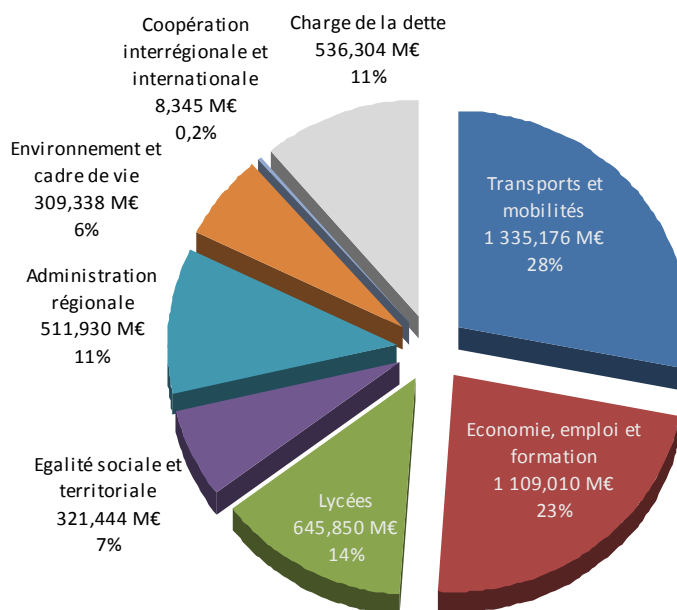
(4) Hors Prélèvements péréquation CVAE et FNGIR.

(5) y compris frais financiers divers et incidence ICNE.

(6) hors mouvements sur les lignes de crédit à long terme à encours variable (opérations de trésorerie et de refinancement).

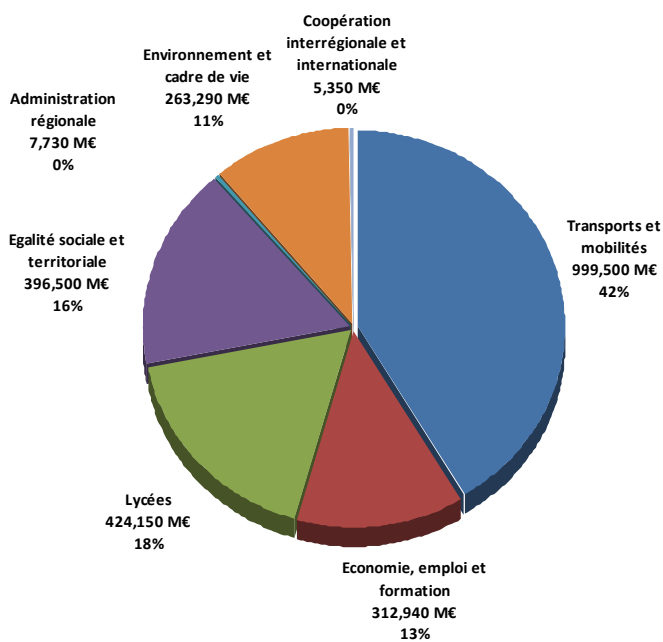
2.2 - Les dépenses prévues au budget 2014 :

La répartition sectorielle des dépenses en crédits de paiement (CP ; 4 777,40 millions d'euros) est la suivante :

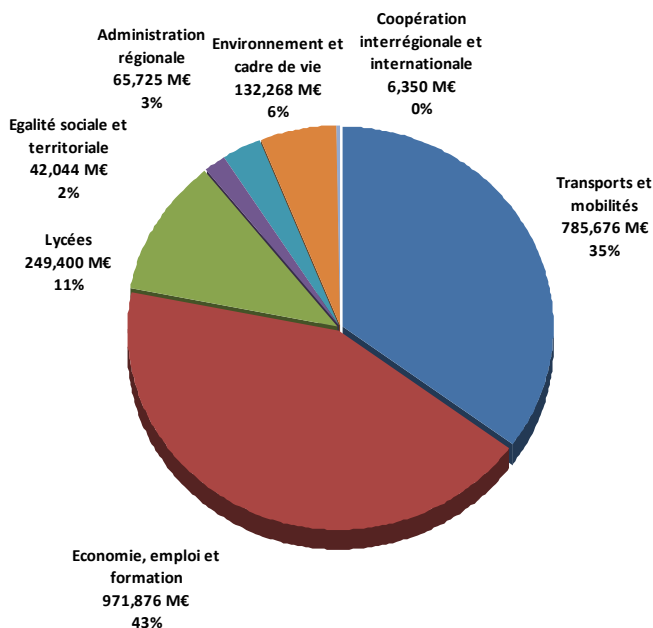


Ainsi, les dépenses concernant les transports, les lycées, l'économie, l'emploi et la formation représentent 65 % des dépenses totales.

Les autorisations de programme (2 409,46 millions d'euros) se répartissent comme suit :



Les autorisations d'engagement (2 253,34 millions d'euros) se répartissent comme suit :



2.2.1. Un budget volontariste, tourné vers la croissance et l'emploi

□ *La politique de développement économique et d'innovation*

Dans un contexte d'essoufflement de la reprise économique mondiale, la Région entend maintenir son soutien aux PME franciliennes, afin de produire un véritable effet de levier en faveur du développement économique du territoire. Cette démarche constitue l'axe majeur de sa stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) adoptée en juin 2011 et dont 2014 est la dernière année de mise en œuvre.

Pour insuffler cette ambition à la politique régionale en faveur du développement économique et de l'innovation, 165,04 millions d'euros en autorisations de programme (AP), 47,37 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 130,34 millions d'euros en crédits de paiement (CP) sont prévus au budget 2014.

La Région entend ainsi soutenir les évolutions structurelles des PME/PMI en accompagnant leur transition écologique et sociale tout en améliorant leur compétitivité. Cela passe notamment par le renforcement de la structure financière des entreprises, la valorisation de leur potentiel d'innovation, l'anticipation et l'accompagnement des difficultés et le développement solidaire des activités et des territoires.

□ *La politique de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi*

L'investissement de la Région pour la formation et l'emploi des Franciliens apparaît déterminant dans la bataille nationale pour l'emploi et le redressement productif. Dans ce but, le budget 2014 en faveur de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi, d'un montant global de 731,50 millions d'euros en AP/AE et de 664,98 millions d'euros en CP, traduit l'engagement de la Région en faveur des publics les plus fragilisés, notamment les jeunes les moins qualifiés, et s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique nationale en faveur de l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels.

Concernant la formation professionnelle, la Région maintiendra globalement son effort budgétaire au niveau de 2013 ; elle se fixe notamment comme objectifs, d'une part, de conforter la mise en œuvre du service public régional de formation et d'insertion professionnelles, et, d'autre part, d'accompagner la mise en place d'un service public de l'orientation en soutenant les réseaux qui, au contact des publics, jouent un rôle essentiel de cohésion sociale, en particulier les missions locales, les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et les Ecole de la 2^{ème} chance (E2C). Elle entend également maintenir les conditions d'un accompagnement social satisfaisant des

stagiaires de la formation professionnelle au travers de la rémunération qui leur est ouverte et aussi des fonctions d'hébergement et de restauration assurées par l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

S'agissant de l'apprentissage, la Région se fixe notamment pour objectifs d'approfondir son action envers les Centres de formation d'apprentis (CFA) en investissement, en soutenant la construction, l'extension ou la rénovation des 140 CFA existants ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels en dotant les structures existantes de nouveaux équipements. Elle financera également le fonctionnement des CFA, notamment les plus fragiles, et maintiendra son effort pour un accompagnement fort des jeunes apprentis en tant que futurs professionnels.

Enfin, la Région continuera de s'investir, au-delà de ses compétences obligatoires, en faveur de l'emploi. En plus de déployer ses dispositifs propres au plus près des territoires, elle participera activement à la mise en œuvre du dispositif des « Emplois d'Avenir » pour en faire une réussite, en recherchant une articulation optimum avec les Emplois-tremplin projet.

□ *L'enseignement supérieur et la recherche*

La Région Ile-de-France entend maintenir en 2014 son effort significatif en faveur des acteurs franciliens de l'enseignement supérieur et de la recherche, autour de deux priorités fortes : l'emploi et l'investissement public.

Dans cette optique, le budget consacré à la recherche, de 58,80 millions d'euros en AP/AE et de 53,50 millions d'euros en CP, permettra la poursuite de l'effort en faveur de l'emploi scientifique, par le financement d'allocations de recherche et l'aide à l'insertion professionnelle des docteurs. La Région maintiendra également son soutien à l'équipement scientifique des laboratoires, via le dispositif SESAME, et aux réseaux thématiques de recherche labellisés « domaines d'intérêt majeur ». Elle continuera enfin d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leur stratégie d'ouverture à l'international et favorisera leur insertion dans l'espace européen de recherche.

Le budget consacré à l'enseignement supérieur, de 76,21 millions d'euros en AP/AE et de 57,10 millions d'euros en CP, sera également le reflet du rôle d'investisseur public de la Région en ce domaine, avec 67 millions d'euros mobilisés en faveur des opérations immobilières inscrites au contrat de projets État-Région (CPER) 2007-2013. La Région s'efforcera également de poursuivre son effort important en faveur de l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants et continuera d'accompagner les étudiants franciliens qui souhaitent effectuer un séjour de formation à l'étranger, tout en favorisant aussi l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements du territoire francilien.

□ *L'action de la Région au-delà des frontières franciliennes*

Doté, en investissement, de 3,15 millions d'euros en AP et de 3,07 millions d'euros en CP, et, en fonctionnement, de 6,35 millions d'euros en AE et de 4,38 millions d'euros en CP, le budget 2014 du secteur Affaires internationales et européennes porte les ambitions de solidarité et de développement du territoire francilien. Transversale par nature, l'action internationale et européenne de la Région invite également à la mobilisation d'une pluralité d'acteurs (institutionnels, associatifs, économiques, etc.) et propose une démarche partenariale mise au service du territoire, avec comme objectif le soutien aux acteurs économiques franciliens (en particulier les Petites et moyennes entreprises (PME) et les Entreprises de taille intermédiaire (ETI)) souhaitant mener, dans les zones de coopération prioritaires de la région Ile-de-France, des projets à même de favoriser l'emploi et la croissance durable.

Les actions en faveur de la coopération interrégionale, qui visent à créer les conditions d'un développement équilibré entre la Région et les régions voisines à l'échelle du Bassin parisien, permettront la poursuite de la mise en œuvre des engagements contractuels pris par la Région. Le budget 2014, de 2,20 millions d'euros en AP et de 0,90 million d'euros en CP, permettra notamment l'accompagnement du projet d'électrification de la liaison Paris-Troyes, inscrit aux contrats de projets avec l'Etat de la Région Ile-de-France et de la Région Champagne-Ardenne et dont la réalisation doit démarrer en 2014.

2.2.2. La concrétisation des ambitions régionales pour les transports du quotidien et les mobilités

Le budget pour 2014 vient poursuivre et accentuer l'effort important déjà consenti pour les transports en commun et traduit la confirmation de la priorité absolue de la Région autour des trois priorités que sont l'amélioration de l'existant, la création d'une offre nouvelle adaptée aux nouveaux besoins de mobilité, participant au rééquilibrage entre territoires régionaux, et la mise en place d'une tarification plus juste et solidaire.

Le budget d'investissement, de 999,50 millions d'euros en AP et 549,50 millions d'euros en CP, traduit une forte augmentation des moyens consacrés aux transports. Il permettra notamment la poursuite des opérations inscrites à la fois au contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 et à la convention spécifique Transports conclue avec l'Etat.

Les transports en commun

Les dotations budgétaires d'investissement sur le périmètre des transports en commun, de 787,00 millions d'euros en AP et de 405,50 millions d'euros en CP, traduisent la poursuite des efforts en faveur de la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports.

Les dotations proposées pour 2014 permettront notamment de poursuivre les engagements régionaux dans le cadre du CPER 2007-2013, qu'il s'agisse des liaisons ferroviaires, des opérations de tramways ou de l'aménagement des grands pôles intermodaux.

L'enveloppe prévue en fonctionnement s'élève à 785,68 millions d'euros en AE et en CP. Outre le règlement de la contribution de la Région au budget du STIF (627,88 millions d'euros), elle permettra le financement des mesures tarifaires de solidarité (tarification sociale, Imagine'R et mesure en faveur des jeunes en insertion lancée en 2011) et, aux côtés des départements, le financement des équipements adaptés pour le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Les mobilités

166,00 millions d'euros en AP et 135,00 millions d'euros en CP sont prévus au titre des Mobilités et s'inscrivent dans la volonté de développement durable, afin d'inciter les Franciliens à utiliser davantage les transports en commun en site propre, mais également les modes de circulation actifs (vélo, cheminement piéton). Le financement de plusieurs projets de transports en communs en site propre (TCSP) est prévu ainsi pour 2014.

Le transport de marchandises en site propre

46,50 millions d'euros en AP et 9 millions d'euros en CP permettront à la Région de continuer à porter les enjeux que représentent le transport de marchandises multimodal, l'aménagement des voies navigables et ferrées, les plates-formes combinées ainsi que la logistique urbaine.

2.2.3. La poursuite de l'effort patrimonial engagé sur les lycées

Enjeu majeur de l'Ile-de-France, l'enseignement secondaire et la réussite éducative restent une priorité du budget régional.

L'engagement de la Région se traduit d'abord, au titre de sa première mission de construction, rénovation, d'entretien et d'équipement des lycées, au sein de son budget d'investissement, qui est doté à hauteur de 424,15 millions d'euros en AP et 406,45 millions d'euros en CP. Il s'inscrit dans les orientations fixées par le nouveau programme d'investissement des lycées (PPI) 2012-2022, au regard des évolutions démographiques, des besoins patrimoniaux et de la réduction des inégalités sociales et scolaires. L'année 2014 permettra de lancer de nouvelles opérations de rénovation et de nouvelles opérations ciblées, mais également le développement des « internats de la réussite », par la création de places nouvelles en lien avec la convention signée avec l'ANRU. La dotation 2014 permettra en outre de poursuivre un plan de rénovations thermiques des lycées, dans le prolongement de l'adoption du plan climat régional.

Le budget de fonctionnement (249,40 millions d'euros en AE et 239,40 millions d'euros en CP) traduit le très fort engagement régional consenti pour l'entretien des établissements, mais aussi pour accompagner la scolarité des élèves et offrir à tous les mêmes conditions de réussite à travers la gratuité des manuels scolaires, l'aide

régionale à la demi-pension, la lutte contre le décrochage et le financement des dispositifs d'aides sociales à destination des lycéens.

2.2.4. La promotion de l'égalité territoriale et la qualité de vie des Franciliens

□ *L'aménagement du territoire francilien*

Le budget 2014 en matière d'aménagement reflète la volonté régionale de poursuivre les engagements en cours et de préparer l'avenir, avec un budget en investissement de 119,50 millions d'euros en AP et 76,50 millions d'euros en CP, et en fonctionnement, de 28,40 millions d'euros en AE et 27,80 millions d'euros en CP.

Ces dotations doivent notamment permettre la mise en œuvre du schéma directeur de la Région Ile-de-France, adopté le 18 octobre 2013, par lequel la Région entend poursuivre et renforcer son rôle d'accompagnateur auprès des collectivités. A ce titre, Région reconduit également pour 2014 sa participation financière aux agences qui travaillent dans ce domaine.

Le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013 s'achève et l'année 2014 ouvre en effet une période de transition : en attente de la mise en place d'une nouvelle contractualisation, les dispositifs actuels seront prorogés en 2014, notamment sur le Grand projet 3 (GP3) (Territoires d'intérêt régional et national et soutien aux territoires présentant des dynamiques de cohésion et d'innovation).

Par ailleurs, la Région reconduit sa politique de soutien au fonctionnement et aux investissements des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

□ *La politique en faveur du logement social*

Doté, en investissement, de 173,00 millions d'euros en AP et de 135,00 millions d'euros en CP, le budget en faveur du logement social traduit d'abord la volonté de maintenir un haut niveau d'intervention de la collectivité dans un contexte, notamment législatif et institutionnel, en évolution. Il maintiendra notamment à haut niveau les capacités d'intervention de la Région en faveur de l'offre nouvelle de logements sociaux, qui demeure le pilier central de l'action régionale. Le budget 2014 réaffirme également la volonté d'accélérer la convergence écologique et sociale, par le soutien à des opérations de rénovation thermique dans le parc social et le parc privé.

En fonctionnement, les enveloppes d'AE et de CP de 1,29 million d'euros permettront de poursuivre les divers partenariats développés par la Région mais aussi d'engager une réflexion sur le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement et d'accompagner l'Etat dans la création d'un dispositif de caution à destination des étudiants.

□ *L'amélioration de la sécurité*

Les dotations en investissement (26 millions d'euros d'AP et 11,40 millions d'euros de CP) comme en fonctionnement (3,35 millions d'euros en AE et en CP) réaffirment l'effort régional dans chacun des secteurs d'intervention qu'il s'agisse de développer des actions locales de prévention et d'accès au droit, de renforcer les conditions de sécurité dans les lycées, les propriétés régionales, les transports ou de soutenir l'implantation locale des forces de l'ordre sur son territoire.

□ *Le renouvellement urbain et l'animation sociale des quartiers*

L'exercice 2014 constitue une année charnière en matière de renouvellement urbain et de politique de la ville, dans la mesure où la Région s'attachera à poursuivre ses engagements au cours d'une année qui donnera lieu de la part de l'Etat à une redéfinition de son action et de la géographie prioritaire, ainsi qu'au lancement d'un PNRU2 (plan national de rénovation urbaine).

Le volet dédié à l'investissement (78 millions d'euros en AP et 60 millions d'euros en CP) repose sur deux interventions complémentaires : d'une part, la poursuite du partenariat avec l'ANRU, pour répondre aux attentes des collectivités territoriales concernées et, d'autre part, le soutien aux dernières opérations relevant de l'action de prévention de la Région en faveur des sites CUCS (Contrats urbains de cohésion sociale).

Le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présenté en conseil des ministres le 2 août 2013 et actuellement en discussion au Parlement, conduit la Région à redéfinir son cadre d'intervention. Pour

2014, et dans l'attente de ce nouveau cadre, les crédits de fonctionnement sont maintenus à un niveau équivalent aux années précédentes, soit 9,00 millions d'euros en AE et 6,10 millions d'euros en CP.

□ *La politique sanitaire et sociale (hors formations sanitaires et sociales)*

L'effort en investissement est maintenu en 2014 (69,06 millions d'euros en AP et 51,60 millions d'euros en crédits de paiement) : soutien aux établissements de prise en charge des malades du VIH-Sida, aux établissements dédiés aux addictions, aux antennes de soins pour personnes très désocialisées, aux structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées ou en situation de handicap.

En fonctionnement, un effort important est prévu en direction des formations sanitaires et sociales, avec la création de places supplémentaires dans les centres de formation et la poursuite de la revalorisation des bourses régionales pour les étudiants en formation sanitaire et sociale.

2.2.5 - Des initiatives régionales pour améliorer le cadre et la qualité de vie des franciliens

□ *La politique environnementale, énergétique et agricole*

La politique environnementale, agricole et énergétique de la Région traduit son engagement pour la conversion écologique et sociale de l'Île-de-France dans ses différents domaines d'action en matière de prévention et gestion des déchets, d'énergie, de qualité de l'air ou de patrimoine naturel.

Les enveloppes budgétaires pour 2014, en investissement (108,73 millions d'euros en AP et 69,08 millions d'euros en CP) comme en fonctionnement (36,41 millions d'euros en AE et 35,91 millions d'euros en CP) traduisent ces objectifs.

En particulier, en 2014, le budget d'investissement permettra le financement de projets dans le domaine de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement, le développement de l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie profonde et superficielle, chaufferie bois énergie, etc.), le financement de projets dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ou de la politique de l'eau, le financement de projets en matière de patrimoine naturel et de lutte contre le bruit.

Dans le domaine de l'agriculture, la Région entend également poursuivre son aide aux filières, à l'agriculture biologique, et en faveur de la préservation de la qualité des milieux de nos espaces ruraux et de nos territoires périurbains.

□ *La politique régionale en faveur de la culture*

La politique culturelle régionale a pour objectif d'assurer un soutien à la création et à l'égal accès de tous à la culture. Attentive aux besoins des acteurs des différents champs artistiques et des territoires, la Région est attendue et aujourd'hui reconnue pour sa volonté sans faille d'agir en faveur de la culture.

Elle assurera en 2014, par un budget globalement stabilisé par rapport à 2013, tant en investissement (34,1 millions d'euros en AP et 24,2 millions d'euros en CP) qu'en fonctionnement (63,1 millions d'euros en AE et 58,6 millions d'euros en CP), un soutien renouvelé aux projets porteurs des orientations qu'elle a définies dans les quatre domaines prioritaires – le cinéma et l'audiovisuel, le spectacle vivant, le livre et la lecture, le patrimoine – auxquels s'ajoute une attention spécifique au développement de la création plastique.

□ *L'action en faveur du sport et des loisirs*

L'enveloppe consacrée aux sports et aux loisirs en 2014 confirme l'engagement de la Région en faveur d'un aménagement du territoire raisonné et durable.

En investissement (54,7 millions d'euros en AP et de 40,5 millions d'euros en CP), le budget traduit notamment l'action de la Région dans les bases régionales de plein air et de loisirs (BPAL), et l'effort en faveur du développement et de la rénovation des équipements sportifs.

En fonctionnement (10,12 millions d'euros en AE et 9,97 millions d'euros en CP), la Région entend également poursuivre les différents volets de sa politique en faveur du sport et des loisirs : soutien au mouvement sportif et

au développement de l'emploi dans ce secteur, soutien à de grands événements sportifs ou, dans le domaine des loisirs, financement des charges liées aux BPAL et financement des dispositifs d'aide à l'accès aux loisirs et aux vacances.

□ *Le développement d'une politique de citoyenneté régionale*

Avec 7,3 millions d'euros en AE et 6,74 millions d'euros en CP, la politique de citoyenneté vise à mieux associer la société civile au fonctionnement et à la vitalité institutionnelle régionale.

2.3 Les recettes prévues au budget 2014

Les recettes permanentes inscrites au budget 2014 s'élèvent à 4 015,320 millions d'euros, en progression de 0,9% par rapport au montant inscrit au budget 2013.

Le produit total des recettes fiscales (2 577,767 millions d'euros après péréquation) est attendu en augmentation de 3,4% en 2014 compte-tenu de l'attribution aux régions, prévue en loi de finances pour 2014, de nouvelles ressources fiscales (frais de gestion sur la fiscalité directe locale et TICPE⁴) en remplacement des dotations perçues antérieurement au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Concernant la fiscalité directe d'une part, la Région devrait percevoir en 2014 un montant de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de l'ordre de 1 260 millions d'euros et un total d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) de 122,794 millions d'euros. Toutefois, conformément à la législation, ce produit fiscal sera réduit d'un montant évalué à 750 millions d'euros environ afin d'alimenter le système de péréquation entre régions dont 674,816 millions d'euros au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et 75,3 millions d'euros pour le Fonds de péréquation de la CVAE, ce dernier progressant très significativement par rapport au montant prévu pour 2013 (17,035 millions d'euros) et induisant une baisse de la fiscalité directe totale après péréquation de 11,3% en 2014, soit un produit fiscal estimé à 632,678 millions d'euros.

D'autre part, les autres recettes fiscales hors TICPE (taxe sur les cartes grises, redevance pour créations de bureaux, part régionale de la taxe d'aménagement⁵, taxe sur les bureaux, contribution au développement de l'apprentissage et frais de gestion de la fiscalité directe locale) sont prévues en 2014 en progression de 13,9% et devraient s'établir à 903,437 millions d'euros. Outre la nouvelle attribution des frais de gestion de la fiscalité directe (77,904 millions d'euros), cette progression repose sur la hausse anticipée du produit de redevance pour créations de bureaux (+26,9%, soit une augmentation de 35 millions d'euros par rapport à 2013) avec l'application progressive de l'augmentation des tarifs prévue dans la réforme adoptée en loi de finances rectificative 2010. A contrario, le produit de la taxe sur les cartes grises est prévu en 2014 en légère baisse (-1,4%) par rapport au montant inscrit au budget 2013, sur la base des résultats observés en 2013, compte tenu des difficultés du secteur automobile.

Enfin, le produit de TICPE (1 041,652 millions d'euros) est globalement attendu en hausse en 2014 de 5,6% compte tenu de l'attribution de deux nouvelles parts de TICPE en 2014 en remplacement des dotations au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage (respectivement 38,952 millions d'euros et 17,3 millions d'euros).

Le montant inscrit au titre des dotations de l'Etat (1 006,121 millions d'euros) est à l'inverse en baisse par rapport à celui du budget 2013, compte-tenu de la réduction des concours de l'Etat prévue dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales (baisse de 30 millions d'euros pour l'Île-de-France) ainsi que la réforme des dotations au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage inscrite en loi de finances pour 2014.

Pour ce qui est des autres recettes (recettes sur créances et recettes diverses), avec un total de 431,432 millions d'euros, elles sont attendues en hausse de 35,3% par rapport à 2013 avec la reprise partielle d'une provision constituée en 2013 dans le cadre d'une gestion financière prudentielle.

Dans ce contexte, la Région entend poursuivre la politique financière rigoureuse et prudente qu'elle a menée au cours des dernières années, avec le souci d'assurer à la collectivité une structure de financement soutenable dans la durée, notamment en maîtrisant l'accroissement de l'encours de sa dette.

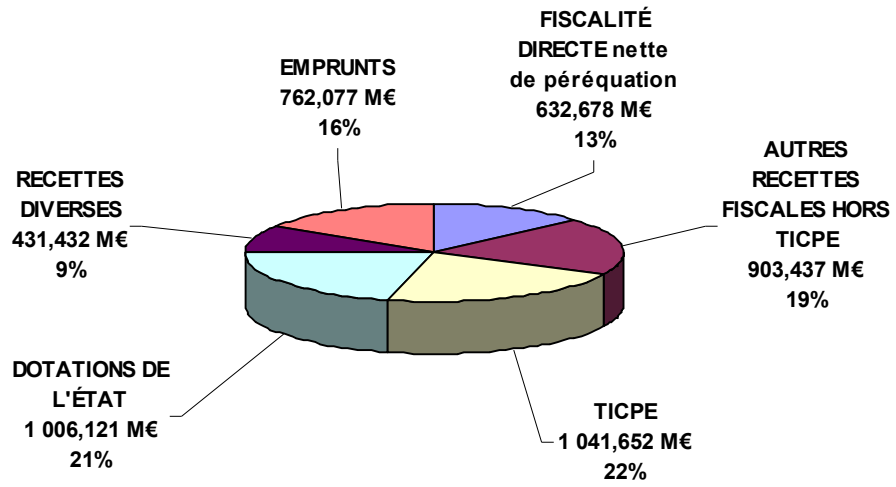
L'enveloppe d'emprunt ouverte au budget 2014 s'élève à 762,077 millions d'euros soit en légère progression de 1,5% par rapport au budget 2013.

Le montant des recettes réelles inscrites au budget primitif 2014 y compris emprunt s'élève ainsi à 4 777,397 millions d'euros et se répartit comme suit :

⁴ Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP).

⁵ La part régionale de la taxe d'aménagement remplace, à compter de mars 2012, la taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement.

Budget Primitif 2014
Les recettes : 4 777,397 M€



LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF POUR 2014

	BP 2013	Projet de BP 2014	Evolution BP 2014/2013	Evolution BP 2014/2013
	(M€)	(M€)	(M€)	(%)
A - FISCALITE	2 492,950	2 577,767	84,817	3,4%
FISCALITÉ DIRECTE	713,635	632,678	-80,957	-11,3%
CVAE	1 278,973	1 260,000	-18,973	-1,5%
IFER	121,697	122,794	1,097	0,9%
<i>Prélèvement FNGIR</i>	<i>-670,000</i>	<i>-674,816</i>	<i>-4,816</i>	<i>0,7%</i>
<i>Péréquation CVAE</i>	<i>-17,035</i>	<i>-75,300</i>	<i>-58,265</i>	<i>342,0%</i>
AUTRES RECETTES FISCALES HORS TICPE	792,947	903,437	110,490	13,9%
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	350,000	345,000	-5,000	-1,4%
Redevance pour création de bureaux	130,000	165,000	35,000	26,9%
Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement	25,397	25,562	0,165	0,6%
Taxe sur les bureaux	183,000	183,000	0,000	0,0%
Contribution au développement de l'apprentissage (CDA)	104,550	106,971	2,421	2,3%
Frais de gestion de Fiscalité Directe - Financement Formation Professionnelle	0,000	77,904	77,904	
TICPE	986,368	1 041,652	55,284	5,6%
TICPE attribuée en compensation des transferts de charges dont :	842,368	844,500	2,132	0,3%
<i>Compensation STIF</i>	<i>395,331</i>	<i>395,331</i>	<i>0,000</i>	<i>0,0%</i>
<i>Compensation Sanitaire et social</i>	<i>155,699</i>	<i>157,719</i>	<i>2,020</i>	<i>1,3%</i>
<i>Compensation Agents techniques des lycées</i>	<i>216,939</i>	<i>216,939</i>	<i>0,000</i>	<i>0,0%</i>
<i>Compensation Patrimoine</i>	<i>1,206</i>	<i>1,318</i>	<i>0,112</i>	<i>9,3%</i>
<i>Compensation VAE</i>	<i>0,732</i>	<i>0,732</i>	<i>0,000</i>	<i>0,0%</i>
<i>Compensation AFPA</i>	<i>55,019</i>	<i>55,019</i>	<i>0,000</i>	<i>0,0%</i>
<i>Compensation Forfait d'externat</i>	<i>17,442</i>	<i>17,442</i>	<i>0,000</i>	<i>0,0%</i>
TICPE modulation 2007	75,100	72,900	-2,200	-2,9%
TICPE Grenelle	68,900	68,000	-900	-1,3%
TICPE Formation professionnelle		38,952	38,952	
TICPE Prime apprentissage		17,300	17,300	
B. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT	1 167,249	1 006,121	-161,128	-13,8%
Dotation globale de fonctionnement - part forfaitaire	734,695	704,695	-30,000	-4,1%
Dotation générale de décentralisation (fonctionnement scolaire)	8,519	8,519	0,000	0,0%
Dotation de décentralisation formation professionnelle (hors ICF)	116,855		-116,855	
Compensation transfert indemnité forfaitaire des apprentis (ICF)	119,007		-119,007	
Dotation prime apprentissage (CAS+DGD)		103,700	103,700	
Fonds national de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) 1ère part	26,797	27,831	1,034	3,9%
FNDMA 2nde part (COM)	65,000	65,000	0,000	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	86,089	86,089	0,000	0,0%
Dotation de compensation de la fiscalité directe locale	10,287	10,287	0,000	0,0%
C. TOTAL RECETTES DIVERSES	318,904	431,432	112,528	35,3%
RECETTES SUR CRÉANCES	49,429	46,544	-2,885	-5,8%
Remboursement en capital	43,611	45,514	1,903	4,4%
Remboursement en intérêts	5,818	1,030	-4,788	-82,3%
RECETTES DIVERSES	269,707	384,223	114,516	42,5%
Amendes de police	64,415	65,512	1,097	1,7%
FCTVA	100,712	94,000	-6,712	-6,7%
Reversement du F.S.E	7,576	11,315	3,739	49,4%
Contribution des familles aux services de restauration et d'hébergement	24,100	24,100	0,000	0,0%
Produits financiers	25,304	20,796	-4,508	-17,8%
Divers	47,600	168,500	120,900	254,0%
ICNE	-0,232	0,665	0,897	-386,6%
TOTAL DES RECETTES PERMANENTES	3 979,103	4 015,320	36,217	0,9%
EMPRUNTS	750,831	762,077	11,246	1,5%

RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'émetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Région Île-de-France

33, rue Barbet de Jouy

75007 Paris

Représentée par Monsieur Laurent Machureau,

Directeur Général Adjoint

chargé de l'Unité Finances, Audit et Contrôle de gestion

Le 5 février 2014



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°14-037 en date du 05/02/2014 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives, précisant les caractéristiques des titres émis.